UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2022-09-22-04

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 22 septembre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 27
Nombre de membres ayant donné procuration : 05
Nombre d'absents non représentés : 03
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 22 septembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

IV - Dossier d'accréditation 2022-2027 de l'INSPE de Bordeaux

APPROUVE le dossier d'accréditation déposé par l'INSPE Académie de Bordeaux, dont l'UPPA conditionne la mise en oeuvre pour ce qui la concerne, au respect d'un plafond limitatif fixé à hauteur de 5200 heures équivalent TD correspondant à la charge d'enseignement jusqu'alors financée par année universitaire. Le plafond sera susceptible d'être revu en considération des garanties de soutenabilité de l'offre de formation et de contribution équilibrée entre les partenaires.
(selon document joint)

VOTE : POUR : 26 ABSTENTIONS : 06

Pau, le 26 septembre 2022
Le Président,

Laurent **BORDES**

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 05/10/2022